



DEVARIM

Dédicacez la prochaine « Daf » et permettez sa diffusion au plus grand nombre. Renseignements: dafchabat@gmail.com

L'étude de cette semaine est dédiée pour la réussite spirituelle et matérielle de Naomi Esther bat Myriam Sarah Qu'Hachem la comble de bénédictions et de bonheur pour une longue et heureuse vie de Torah et mitsvot. Amen

www.OVDHM.com - info@ovdhm.com - Israel 054.841.88.36 - France 01.77.47.66.22



Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhai Bismuth

« **Ce sont là les paroles que Moché adressa à tout Israël de l'autre côté du Jourdain (Yarden), dans le désert, dans la plaine en face de Souf, entre Paran et Tofel, Labân, Hacéroth et Di-Zahav.** » (Dévarim 1 ; 1)

Avec l'aide de Hachem, nous allons ouvrir le dernier livre du 'Houmach, le Séfer Dévarim. Ce Livre est un **long discours de Moché Rabénou, adressé à tout le peuple quelques jours avant sa mort**, il commence par le verset que nous avons cité plus haut. Rachi nous explique que **ces paroles sont des paroles de réprimande**, et que le texte va énumérer tous les lieux où les enfants d'Israël ont irrité Hachem.

Cependant, Moché dissimule leurs méfaits et ne les mentionne que par allusion, en évoquant seulement les lieux où ils furent commis, afin de ménager l'honneur d'Israël.

Au travers de son discours, **Moché nous fournit donc une démonstration de l'application de la Mitsva de réprimander son prochain**. Comme il est dit (Vayikra 19 ; 17) : « **Réprimande ton prochain, et tu n'assumeras pas de péché à cause de lui.** ».

La « Tokhakha », ou **réprimande**, est une Mitsva essentielle, car elle vient défendre et préserver l'honneur de Hachem et de la Torah. Cependant, elle est aussi très délicate, et peut l'Hass véChalom avoir des conséquences très regrettables si elle est mal faite.

La Guémara (Chabbat 64b) nous enseigne : « **Celui qui voit son prochain commettre une Avéra et ne le réprimande pas, la faute lui revient à lui comme s'il l'avait commise depuis le départ.** » Cet enseignement a de quoi nous tourmenter !

Notre paracha est lue tous les ans avant le 9 av, essayons de tirer les enseignements de ces deux événements.

PARACHAT DEVARIM

NE PLUS AGIR « KAMTSA »...

Il est enseigné dans la Guémara (Guitin 55b) que **Yérouchalaïm fut détruite à cause de Kamtsa et Bar Kamtsa**.

Bref rappel des faits: Un homme [dont la guémara de divulgue pas son nom] avait un **ami nommé Kamtsa** et un **ennemi nommé Bar Kamtsa**. Cet homme organisa un jour un banquet dans lequel furent conviés tous les grands noms, nobles, et sages que comptait la ville. Parmi les personnes à qui une invitation fut adressée se trouvait naturellement son grand ami, Kamtsa. Mais le **messager** chargé de porter les invitations à la porte de chaque invité **se trompa et remit une invitation à Bar Kamtsa** au lieu de Kamtsa. Surpris d'avoir reçu cette invitation, il conclut que son ennemi désirait éventuellement faire un geste de réconciliation, **c'est ainsi qu'il s'est rendu au banquet**, en dépit des craintes qui subsistaient dans son cœur. Le jour du banquet arriva, comme prévu les invités arrivent un après l'autre et leur hôte allait à la rencontre de chacun pour leur adresser ses salutations et un mot aimable. Soudain lorsqu'il aperçut parmi eux, Bar Kamtsa, son ennemi, il fut **pris d'une violente colère et il désigna du doigt la porte en lui soumettant de quitter les lieux immédiatement**.

Suite p2



Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

Le regretté Rav Pinkous *Zatsal* avait l'habitude de rapporter un Midrach à l'approche du **jeûne du 9 Av**. Il s'agit du **prophète Jérémie qui rencontre Platon**, le philosophe. Ce dernier voit Jérémie en train de se lamenter sur les pierres de Jérusalem, **après la destruction du Temple**. Le philosophe s'étonne de voir ce grand sage pleurer sur un palais détruit. Il lui dira: " **Ce n'est pas l'habitude d'un sage comme toi de pleurer sur des antiquités! De plus, le passé, c'est déjà passé!**" Le prophète lui répondit: " **Est-ce que tu as des questions fondamentales que tu n'as pas encore élucidées?**" Platon répondit affirmativement. Jérémie lui demanda d'exprimer ses interrogations. Platon s'exécuta. C'est alors que **Jérémie répondit immédiatement à tous les doutes et interrogations du philosophe**. Platon n'en revenait pas! Voilà qu'il se promène depuis des lustres avec ses questions sans que personne n'arrive à lui répondre! Le prophète finira ainsi: " **Sache, que toutes ces réponses je les puise de... cet endroit et de ces pierres** (en désignant le Beth Hamiqdash détruit). Et lorsque tu t'étonnes que je pleure au sujet de ces pierres, tu ne pourras jamais le comprendre... (C'est propre à l'âme juive)"

On voit de ce court passage que **les pleurs du prophète comme ceux du Clal Israël** sur la destruction du Temple ne concernent pas un fait historique mais une perte qui se fait ressentir encore de nos jours! C'est le manque de sainteté dans notre monde, le manque de clarté dans la Thora et la providence divine qui est moins palpable!

Le Zihron Yossef pose une belle question. On sait que le prophète Jérémie a consigné ses écrits (le livre Jérémie) ainsi que les Kinotes (Ei'ha/ lamentations qui sont lus le jour du jeûne du 9 av) et aussi le livre "Méla'him": les Rois (Baba Batra 15.). Or il existe un principe fondamental dans la prophétie, à savoir que le souffle divin ne résidait chez ces gens exceptionnels que lorsqu'ils étaient remplis d'allégresse et de joie dans le service d'Hachem! (Rambam Yéssodé Hathora 7.14) Donc **comment Jérémie a pu prophétiser des choses si terribles pour le Clal Israël et rester joyeux dans son cœur?**

PROPHÉTIE ET TRISTESSE!?

Le Zikhron Yossef donne **deux réponses**.

La première c'est que le prophète se prépare à recevoir la parole divine par le biais de la joie. Car la prophétie ne pouvait pas se réaliser dans un cœur triste ou contrarié! Donc Jérémie, comme tous les autres prophètes, devait se travailler pour que la joie le pénètre. Et, à ce moment la parole d'Hachem tombait sur lui, d'un seul coup! **L'important c'était la préparation** au fait de recevoir la parole divine! (même si par la suite le contenu en était triste!)

Une autre explication, d'après une allégorie du Rabi Haquadoch Chémlique de la ville de Nicolagsbourg. Il s'agit d'un Roi qui est pris en captivité. Et, à un moment donné, ses geôliers décident de l'exiler loin de son royaume. Là-bas, démuné de tout, il se retrouve dans la maison d'un de ses partisans. L'hôte, voyant le roi en captivité pleure d'amères larmes. Seulement dans le même temps a une grande joie! Il a la chance inestimable d'accueillir le roi dans sa maison! Fin de l'allégorie. C'est-à-dire que même après l'exil de la Ch'hina de Jérusalem, il reste que **la présence divine est proche de nous**. C'est la raison pour laquelle le prophète peut garder sa joie au moment des pires prophéties! Dans le même ordre d'idée, le Nétsiv sur le verset (Dévarim 29.13) écrit: "Même si je (Hachem) me dégotais de vous... Vous reviendrez à moi et je reviendrais à vous!" Explique le rav, **du fait qu'Hachem envoie des coups à son peuple, c'est la preuve qu'il tient encore à nous** et ne veut pas que l'on faute!! Donc la punition de l'exil est en soi une consolation de savoir qu'Hachem veut notre repentir! A l'exemple du père de famille qui punit son fils du fait qu'il s'est très mal comporté. **La punition est bien la preuve qu'il aime son fils! Le fils peut être content de son sort car il sait que son père l'AIME!**



Rav David Gold ☎00 972.390.943.12



Bar Kamtsa, mal à l'aise de la situation, aurait donné n'importe quoi pour que cet outrage lui fût épargné. **Il lui proposa de payer sa part et de pouvoir rester.** Mais cette proposition fut refusée, il proposa de payer la moitié du coût total du banquet, pour peu qu'on ne le mette pas à la porte aux yeux de tous, mais cela aussi lui fut refusé. Il proposa de régler tout le banquet, mais rien ni fait, sa décision était irrévocable **la haine et l'orgueil étaient trop grandes.**

C'est avec une grande cruauté qu'on l'empoigna par le bras et le traîna dehors. **Bar Kamtsa en fut profondément blessé,** mais ce qui le peina encore plus, c'est **que personne parmi tous ceux qui avaient assisté à son humiliation, et parmi eux de grands sages, n'avait essayé de lui éviter ce désagrément.**

Indigné de leur passivité, il alla de ce pas trouver l'Empereur romain Néron et dénonça les Juifs, les accusant de rébellion contre Rome, ce qui allait causer par la suite la destruction du deuxième Beth Hamikdash. **Fin du récit.**

Nous avons cité plus haut la Guémara (Guitin 55b) qui déclare que **Yérouchalaïm fut détruite à cause de Kamtsa et Bar Kamtsa.** Mais il y a lieu de se demander, **pourquoi Kamtsa est jugé coupable, alors qu'il n'a rien fait dans cette histoire?**

Le Maharcha (Guitin 55b) explique **Bar Kamtsa n'est autre que le fils de Kamtsa.** (en effet "Bar" signifie "fils de...") S'il en est ainsi, Kamtsa certainement au courant de la mésentente entre son fils et son ami, **pourquoi n'a-t-il rien fait pour les réconcilier?** C'est cette passivité qu'on lui reproche, et pour cette raison on le tient en partie pour responsable de la destruction du Beth-Hamikdash. **Comment peut-il être l'ami de l'ennemi de son fils, et entretenir cette haine?**

Mais encore, si Kamtsa n'a pas accompli son rôle de père au niveau éducatif, **pourquoi n'a-t-il pas réagi sur place, le jour du banquet en raisonnant son ami de laisser son fils tranquille?**

On explique que Kamtsa ne s'est pas rendu au banquet, pour **la simple et bonne raison qu'il n'a pas reçu de faire part!**

Encore une fois, **Kamtsa dévoile un aspect négatif de son caractère.** Sa fierté lui a fait dire, de ne pas se rendre au banquet de son ami parce qu'il n'avait pas reçu d'invitation, au lieu de trouver un prétexte, et de comprendre qu'il y a sûrement eu une erreur. **Comment tenir une telle rigueur envers son "ami"?**

Tous ces reproches concordent avec l'enseignement de la Guémara cité plus haut, **« Celui qui voit son prochain commettre une Avéra et ne le réprimande pas, la faute lui revient à lui comme s'il l'avait commise depuis le départ. »**

S'il est une **Mitsva de réprimander l'autre,** il en est une aussi de **savoir être réprimandé.** Or en général on se montrera zélé et pointilleux pour la faire, mais beaucoup moins pour la recevoir.

A ce sujet, le Chaarei Téhouva nous éclaire sur le don précieux du sens de l'ouïe, et il nous dit que l'oreille doit nous servir à écouter les réprimandes. Sur ce, il rapporte la parabole suivante (Chémot Raba Yitro 27 ; 9) : « Lors d'une chute, un homme se brise tous les membres du corps ; afin de guérir, chacun d'entre eux sera bandé ou plâtré. Pour le « pécheur », celui qui est atteint d'une maladie spirituelle, ce sont tous ses membres qui sont atteints, car tous sont souillés. Pourtant D. guérit tous ses membres grâce à un « pansement » unique : l'oreille qui écoute attentivement. Comme il est dit (Yéchayaou 55 ; 3) : **« Prêtez l'oreille et venez à Moi ; écoutez et vous vivrez. »**

Si le Beth-Hamikdash n'est toujours pas reconstruit, c'est sûrement que ces failles de comportements sont encore présentes de nos jours. Comme l'affirme Rabbi Chimon bar Yo'haï (Yerouchalmi Yoma 1 ; 5), **« toute génération qui n'a pas mérité de voir la reconstruction du Beth-Hamikdash, c'est comme si sa destruction lui était contemporaine ».** Quelle en est la raison ?

Rabbi Chimon bar Yo'haï précise « toute génération » et non pas « tout homme » ou, de façon plus générale : « Chaque année où le Beth-Hamikdash n'est pas reconstruit, c'est comme s'il avait été ravagé au cours de la même année » ? Cela pour dire que **chaque génération est responsable de réparer les actes individuels, et si, à chaque instant qui passe, le Beth-Hamikdash n'est pas reconstruit, c'est comme s'il avait été détruit dans cette génération,** dont l'imperfection n'en ressort que davantage.

Cette période est le moment, plus que jamais, d'analyser notre comportement, et de nous améliorer dans ce domaine. Cela doit nous inciter à agir ou plutôt réagir et réparer nos actes afin de précipiter la reconstruction du Beth-Hamikdash, dans sa gloire et sa magnificence.

Étudions la Torah, ses lois et son Derekh Erets, afin que nos réprimandes soient justes et fondées. Travaillons nos Midot pour accepter la Tokhacha, afin de nous améliorer.

Nous avancerons ainsi tous ensemble vers le chemin de la Torah qui nous mènera à la reconstruction du Beth-Hamikdash très prochainement. Que ce Tiché BéAv soit le dernier jeûne et le dernier deuil que notre peuple ait à subir, avant la rédemption finale, Amen .

Chabat Chalom

Rav Mordékhai Bismuth



L'anecdote de la semaine

Rav Moché Bénichou

Il est enseigné dans les Pirkeï Avot (3:2) **« Deux juifs qui mangent ensemble et ne discutent pas de sujet lié à la Torah, sont considérés comme des railleurs »**, comme il est dit (Psaumes 1-1) : **« Ne faites pas une réunion de railleurs ».**

Rabbi Yits'hak de Volozhin *zatsal* explique (Milei déAvot) : **« L'endroit où se réunissent des Juifs qui parlent de sujets liés à la Torah est rempli de sainteté et est élevé. Au contraire, l'endroit où se réunissent des railleurs est profane et empreint d'impureté. »**

Le Zohar explique (Partie 2, 9-1) que Rabbi 'Hiya et Rabbi Yossi marchaient sur la route. Ils rencontrèrent un homme qui les prévint de **ne pas continuer de marcher sur cette route** et les route principale. Il expliqua qu'une fois, un sage passa par cette route principale et se fit attaquer par des brigands qui le tuèrent. **Depuis ce jour, cet endroit est considéré comme dangereux,** et toute personne qui s'y rend se met en danger.

Les sages affirment qu'à **l'endroit où une personne fautive réside une empreinte de profanation.** Cela engendre un danger pour une autre personne qui passe à cet endroit car **les empreintes de la faute le pénètrent,** dans son cœur et dans ses pensées. C'est la raison pour laquelle on peut voir parfois une personne entrer dans un endroit et lui passent par la tête des mauvaises pensées, pensées auxquelles elle n'avait jamais pensé auparavant. Cela ressemble à un homme dont la tête est remplie de poux, qui contamine les autres dans chaque endroit où il passe et s'assoit (Sia'h Yts'hak 67).

Quand le Imré 'Hayim de Vijnitz *zatsal* élaborait l'idée de créer un centre d'intégration pour les survivants de la Shoah, il se rendit aux Etats-Unis

LES EMPREINTES DE LA FAUTE

afin de récolter des fonds pour financer ce projet. **Ses médecins lui prescrivirent de marcher une heure par jour accompagné de son secrétaire qui pousserai une chaise roulante, afin de le ménager s'il venait à se sentir fatigué.** Un jour, son secrétaire lui dit : « Rav, des bancs sont placés tout au long du chemin. **Pourquoi doit-on prendre une chaise roulante ?** » Le Rav lui répondit : « Si cela t'est difficile, je pousserai la chaise roulante moi-même »... « Non, non, mais je voudrais juste comprendre »... « Je vais t'expliquer », lui répondit le Rav. « Nous sommes aux Etats-Unis, chez les non-Juifs. **Qui sait quelle personne s'est assise**

sur le banc en question, comment s'est-il comporté et qu'a-t-il pensé ? Je ne veux pas être contaminé »...

En quoi cela nous concerne ? Au début du 'houmach Dévarim, Moché Rabénou rappelle les endroits où ils sont passés : « dans le désert » ils ont mit D. en colère, « dans la plaine » ils ont fauté, « en face de Souf » ils ont désobéi. « Entre Pharan » où les explorateurs fautèrent ; « et entre Tofel et Labân », l'endroit où ils affirmèrent que la manne était insipide et blanche. Soulignons bien la conséquence terrifiante : **l'endroit a reçu le nom de la**

faute qu'ils y ont commise, cela doit être exposé aux yeux de tous !

Une très grande responsabilité nous incombe : nous devons accomplir les commandements au sein de notre maison afin qu'elle soit le réceptacle de la présence Divine et qu'elle rayonne de sainteté !

Que nos demeures ne soient pas le théâtre de raillerie en tout genre, que les propos indécents et les commérages n'y rentrent pas afin de ne pas laisser d'empreintes indélébiles! (Extrait de l'ouvrage Mayane Hachavoua)

Rav Moché Bénichou





Réouven confie à un **agent immobilier** la **vente de sa maison** au prix de 2,000,000₪. Ce dernier réussit à lui trouver un acheteur pour 1,950,000₪. **L'affaire est conclue et la maison est vendue.** Peu de temps plus tard, Réouven le raconte à son ami Chimon qui paraît étonné. Celui-ci explique qu'une semaine plus tôt, **il a proposé à ce même agent d'acheter cette maison au prix offert**, mais que l'agent avait refusé l'offre et demandait un prix plus élevé. Plus tard, **l'agent avoue à Réouven qu'il ne l'avait pas mis au courant de cette proposition**, car cet acheteur lui avait promis une commission supérieure à la normale. Réouven se rend alors au Beth Din et **pose les trois questions suivantes :**

- 1) Est-ce un 'méka'h taout' [une vente faite par erreur], et Réouven peut-il donc annuler la vente ?
- 2) Si non, l'agent doit-il lui payer la perte qu'il lui a causée [50,000 ₪] ?
- 3) Doit-il payer la commission de l'agent ?



Réponse: Le "Ran" rapporte le cas de quelqu'un qui confie les kidouchine d'une femme à un envoyé ; en d'autres termes, il envoie quelqu'un à sa place donner à la femme la somme nécessaire (ou la bague) pour l'épouser. Si elle accepte d'épouser l'envoyé (car elle ignore qu'il n'est qu'un envoyé), le mariage est valide. En effet, elle n'a pas précisé qu'elle ne l'épouserait que par défaut mais que si elle avait le choix, elle aurait préféré épouser l'envoyeur. Ce n'est pas un « Méka'h Taout », une transaction erronée. De même, le vendeur aurait pu refuser de vendre à 1,950,000₪ s'il avait su qu'il y avait un autre acheteur potentiel.

Certains Poskim ['Houkei 'Hayim q. 5] disent que Réouven est en droit d'annuler cette vente à cause de la tromperie de l'agent immobilier, « hataya ». À ce cas s'applique la loi de la Guémara concernant quelqu'un qui vend ses biens dans l'intention d'aller habiter en Erets Israël. S'il ne parvient pas finalement à s'y rendre, il peut annuler la vente.

D'autres poskim disent que non. La différence tient au fait que dans le cas de la Guémara, la condition (son départ pour Erets Israël) a été précisée par le vendeur au moment de la vente alors que dans notre cas, Réouven n'a pas précisé à l'acheteur qu'il n'avait trouvé aucun autre client pour le prix de 2 000 000₪, bien qu'il l'ait pensé, comme le précise le Choul'han 'Aroukh (207,4), car ce sont des « dévarim chévalev » [conditions non exprimées].

Précisons que ce din s'applique même si Réouven n'est pas intervenu directement dans la vente, et que nous ne pouvons donc pas lui reprocher d'avoir omis cette précision. Pourquoi ? Car le Knesset Hagedola, Hagahot Beth Yossef (207, 67), tranche que le din de la Guémara concernant celui qui veut se rendre en Eretz Israël s'applique même la vente se fait par un intermédiaire.

En conséquence, Réouven ne peut pas annuler la vente.

Affaire à suivre la semaine prochaine...

Rav Its'hak Belhasen

Cette rubrique est écrite par l'institut « **Din vé Michpat** » sous l'égide du Rav Its'hak Belhasen où siègent des Dayanim francophones
Conseil et orientation juridique en droit juif, héritage divorce et partage
Litiges - Traitement de questions pécuniaires - Rédaction de contrats et testaments
Rav Aaron Cohen ☎054.85.910.55 ✉dinvemichpat@gmail.com



Une vie saine selon la Halakha

Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

LE SUCRE, SI DOUX ET SI AMER...

Qu'est-ce qui peut bien être « amer » dans le sucre si doux et si délicieux ? En quoi peut-il être nuisible ? A notre dentition, certainement, mais encore ? Est-il concevable d'arrêter de boire des jus de fruit sucrés, du café ou du thé avec deux cuillerées de sucre ? Ce sont des questions de très bon « goût » certes. Mais lisez les lignes suivantes (tirées pour la plupart d'ouvrages médicaux et scientifiques) et réfléchissez-y sérieusement

Le sucre est un produit traité, **obtenu par des opérations de raffinage et de blanchissage** - connues depuis 250 ans - qui lui enlèvent ses composants vitaux et le privent ipso facto de ses éléments naturels, créés par le Créateur pour le rendre le plus digeste possible et l'adapter aux besoins de notre corps. Le sucre raffiné atteint ainsi une concentration qui n'existe dans aucun aliment naturel. En conséquence, il arrive **comme « une bombe »** sur le pancréas, qui fabrique l'insuline chargée de le décomposer [autrement dit. de le digérer]. Le sucre force cet organe à une hyperactivité qui, ajoutée à d'autres charges pesant sur l'appareil digestif, **entraîne, son dysfonctionnement et le diabète**, caractérisé par une insuffisance d'insuline.

S'il vous semble exagéré d'assimiler une cuillerée de sucre à une « bombe », voici un exemple concret qui illustre ses effets néfastes sur l'organisme : un diabétique qui parvient à un état d'hypoglycémie commence à transpirer, à trembler et il se en danger de mort. Une cuillerée de sucre augmente immédiatement le taux de sucre dans le sang et lui sauve la vie ! Ceci nous montre bien le pouvoir d'une simple cuillerée de sucre- De plus, **l'organisme étant incapable de produire la quantité calcium et de vitamines nécessaires à la digestion du sucre à haute concentration**, celui-ci puise dans les réserves et est donc responsable, entre autres, de l'ostéoporose (décalcification des os). Par ailleurs, afin de digérer le sucre, l'estomac doit consommer une grande quantité de vitamines que le corps n'est pas capable de produire. Tout ceci est dû au fait que l'on parle ici d'un sucre hyper-

concentré. [Afin de se représenter la chose, sachons que la fabrication de deux cuillerées de sucre, nécessite une quantité de canne à sucre que l'on ne pourrait consommer en une fois !]

L'excédent de sucre dans le corps, est **stocké dans le foie sous forme de graisse**. Cependant, le foie ne peut en emmagasiner que 60 gr. sous cette forme. **L'excédent passe dans les hanches et dans d'autres parties de l'organisme**. Les réservoirs de graisse **pesent sur le cœur et peuvent provoquer différentes maladies**.

L'excès de sucre a d'autres effets négatifs, tels que **l'obésité** car il ne

fournit au corps que des calories de mauvaise qualité, des hydrates de carbone qui se transforment immédiatement en graisse et entraînent des **caries, des troubles cardio-vasculaires, glandulaires, digestifs etc....**

Il est important de savoir et de se rappeler qu'un grand nombre d'aliments, **gâteaux, gaufrettes, pizzas, crackers, pâtes, soupes lyophilisées, conserves, confiseries, jus de fruit, glaces**, et les différentes sortes de biscuits contiennent du sucre, de la farine blanche, de l'huile, de la margarine, du sel et des additifs chimiques en quantité non négligeable.

En conclusion **le sucre n'est pas aussi « inoffensif » qu'il paraît**. Contrairement à l'idée largement répandue, il n'y a aucune différence entre **le sucre blanc et le sucre brun**, car ce dernier est traité, lui aussi. C'est la même différence qu'entre **le pain blanc et le pain noir** qui sont faits, tous deux, de farine « vide » (obtenue avec des grains de blé dont on a enlevé le son). On peut utiliser des produits de remplacement comme le miel, mais là aussi en petite quantité. **Même celui qui ne parvient pas à se passer complètement de sucre blanc doit s'efforcer au maximum de limiter sa consommation.**

Extrait de l'ouvrage « **Une vie saine selon la Halakha** »
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita
Contact ☎00 972.361.87.876



LA DEUXIÈME CLÉ EST L'ÉCOUTE.

DERNIÈRE PARTIE



Tout ce que nous avons décrit précédemment rendant difficile l'écoute ne signifie pas que nous ne comprendrons rien à ce que dit notre femme. Mais que nous ne vivrons qu'un moment superficiel et vide de sens. Celui qui veut vivre un moment pur et particulier de partage avec autrui, se doit **d'ouvrir ses**

oreilles à son épouse, et de la comprendre.

Prenez en compte lorsque vous discutez avec quelqu'un, que 55% de votre message passe par votre physiologie (mouvement du corps pendant la conversation, regard, expression du visage...), 38% passe par le ton que vous prenez et seulement 7% passe par les mots que vous choisissez. **Soyez donc présent !**

En fonction de notre personnalité, l'écoute peut s'avérer naturellement difficile ou au contraire, tout à fait naturelle. Il est clair qu'une personne ayant de la facilité à écouter son prochain a dans sa main un atout tout à fait particulier, et qu'il se doit d'en faire bon usage. De ce point de vue, les femmes n'ont pas d'avance sur les hommes, certes elles partagent naturellement beaucoup plus que nous les hommes et donc, sont plus enclines à vivre en communauté et à deux. Mais cela ne veut pas nécessairement dire qu'elles savent écouter de manière plus juste que les hommes. L'écoute, en effet, demande avant tout de la tolérance, de l'ouverture d'esprit, de l'empathie et de la curiosité. **N'oubliez jamais, au même titre que vous êtes un être complexe qui est fait de sentiment, de considération, d'appréhension ; il en est de même pour la personne qui vous accompagne dans la vie. Elle ne réfléchit pas moins que vous, sur les événements qu'elle traverse. Elle ne se pose pas moins de questions. Mais elle a, naturellement, une approche différente de la vôtre. C'est justement là, que l'écoute prend tout son sens, car elle vous permet de vous immerger dans sa vision des choses.** De comprendre profondément, quelle logique existe-t-il entre les événements qu'elle a vécu, à quelle pensée cela l'amène, que ressent-elle ?

Lorsque vous y parvenez, demandez-vous aussi ce que **vous** ressentez ? Ne passez-vous pas un moment particulier ? Ne découvrez-vous pas pour la première fois la profondeur qu'il existe chez votre femme ? N'êtes-vous pas fier d'avoir vécu un tel moment de profondeur avec celle avec qui vous partagez tant ? N'êtes-vous pas plus proche d'elle maintenant que vous la comprenez vraiment ? Ne partagez-vous pas plus sa joie ou sa difficulté ?

Retrouvez les parties précédentes sur le site OVDHM.com

Rav Boukobza ☎054.840.79.77
✉aaronboukobza@gmail.com



Du fait que cette année le jeûne de Tich'a BéAv tombe à l'issue du Chabbat nous avons trouvé utile de rapporter quelques points importants.

1. Il sera permis de manger de la viande et boire du vin à la Séoudat Chlichit (qui est la Séoudat avant le jeûne) même si toute l'année on n'a pas l'habitude d'en manger, il est interdit de s'en abstenir en signe de deuil.
2. On ne retirera les chaussures en cuir que 20 minutes après le coucher de Soleil à la maison, avant de se rendre à la Synagogue.
3. On ne fera pas la Havdala sur le vin ni la bénédiction sur les Bésamim, par contre on récitera la bénédiction sur la bougie (à la synagogue). Les femmes (ou autres personnes) qui ne se rendent pas à la synagogue le soir de Tich'a BéAv devront réciter la bénédiction sur la bougie là où ils sont. À la sortie du jeûne (c'est-à-dire dimanche soir) on récitera la Havdala uniquement sur le vin.



4. Dans la prière du soir, on ne récitera pas le passage de « Véhi Noam » et « Yochévé béséter », mais on commencera directement « Véata Kadoch ».
5. Une personne malade qui doit manger le jour de Tich' BéAv devra, avant de manger, effectuer la Havdala comme tous les Motsé Chabbat. Cependant il ne récitera que la bénédiction du vin et de « Hamavdil ».

En espérant que cette année Hachem transforme ce jour de deuil en jour de joie avec la venue très proche du Troisième Beth Hamikdash Amen.

Y a-t-il des lois spécifiques concernant le Kotel Ham'aravi (Le Mur des lamentations) ?

Nos sages nous enseignent « **Jamais la présence Divine n'a bougé du mur occidental du Beit Hamikdash** ». Le Kotel est dirigé parallèlement face au Beit hamikdash d'en haut, et celui qui prie à cet endroit c'est comme s'il priait devant le trône de gloire d'Hachem. C'est pour cela qu'il **y a certaines lois à respecter quand on s'y rend.**

1. Les hommes comme les femmes devront ce couvrir la tête de plus les femmes devront s'habiller pudiquement.
2. Il est interdit de rendre au Kotel dans le but d'une simple promenade ou pour vouloir se faire photographier. Il est aussi interdit de dire des paroles vaines ou bien de manger et de boire dans tout le périmètre où les gens ont prit l'habitude de prier comme le devant de l'esplanade du Kotel. Toute personne qui ne fait pas attention à cela sa faute est grande.
3. Il n'est pas recommandé de montrer tout geste d'affection dans le périmètre du Kotel.
4. Il est permis de faire entrer nos mains entre les pierres et l'on fera attention à ne pas détacher même un petit morceau de pierre du Kotel. De même il est interdit de prendre avec soi de la poussière des pierres, mais il est permis d'arracher les plantes qui se trouvent sur les pierres du Kotel comme Ségoula, car elles n'ont aucune sainteté. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.441-453)



5. Quand on voit le Kotel ou le dôme de la mosquée, on dira « Beit Mikdashénou Vétifarténou achère haloulékha avoténou haya lésréfat éche » puis on déchirera notre vêtement. On agira ainsi, uniquement si cela fait plus de trente jours que l'on ne s'est pas rendu au Kotel. Les habitants de Jérusalem n'ont pas besoin de se déchirer le vêtement même si cela fait plus de trente jours qu'ils ne sont pas rendus au Kotel. ('Hazon 'Ovadia 4 jeûnes p.338)

Participez et posez vos questions au Rav Avraham Bismuth par mail ✉ab0583250224@gmail.com



Les brochures



Les ouvrages



Les fiches pratiques



La Daf de Chabat

Vous appréciez «La Daf de Chabat» et désirez faire partie des abonnés ou participer à son édition, veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

Retrouvez-nous sur www.OVDHM.com

Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la téfila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA